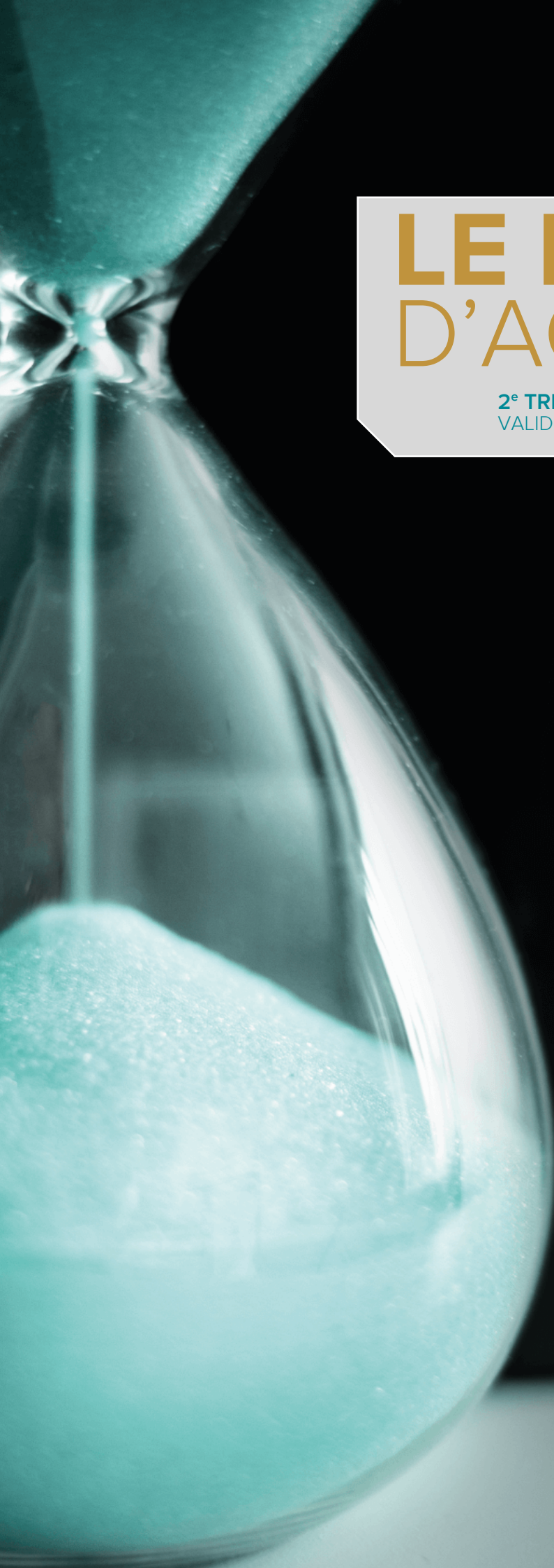


A close-up, low-angle shot of an hourglass with blue sand. The sand is falling from the top bulb into the bottom bulb, creating a soft, out-of-focus trail. The hourglass is positioned on the left side of the frame, with the right side being a dark, blurred background.

LE FIL D'ACTUALITÉS

2^e TRIMESTRE 2023 - DONNÉES AU 30 JUIN 2023
VALIDE DU 1^{er} JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2023

N° **18**

**CORUM
BUTLER**
ENTREPRISES
2029

L'ÉDITORIAL

Par Frédéric Puzin,

Fondateur du groupe CORUM



• TOUS LES FEUX SONT AU VERT POUR VOTRE ÉPARGNE OBLIGATAIRE !

• Après un bref soubresaut en mars lié aux craintes sur les banques américaines, ce trimestre signe le retour d'une phase de relative stabilité économique. CORUM Butler Entreprises 2029 en profite pour sélectionner de nouvelles entreprises, dont les obligations offrent des niveaux de rendement toujours aussi intéressants !

C'est un paysage apaisé qu'a connu ce trimestre votre épargne obligataire. Certains pourraient se plaindre d'une croissance molle des économies. Mais regardons le verre à moitié plein : l'inflation diminue, l'économie résiste mieux qu'attendu, les résultats sont bons pour la majorité des entreprises... Nous sommes loin du climat anxiogène de 2022, marqué par le retour de l'inflation, sur fond de guerre en Ukraine et de pénuries de matières premières ; inflation qui avait poussé les banques centrales (ces institutions chargées de conduire la politique monétaire d'un pays ou d'une zone économique) à relever drastiquement les taux d'intérêt pour freiner la consommation et tenter de juguler la flambée des prix. Pour votre épargne obligataire, cette phase de taux d'intérêt élevés et d'accalmie sur le front économique constitue une bonne nouvelle.

Différents facteurs concourent à cette stabilité : à commencer par une bonne visibilité sur les décisions des banques centrales concernant l'orientation des taux d'intérêt. Autrement dit, nous avons ce trimestre une boussole en poche ! Ainsi, la BCE, la Banque centrale européenne, a prévenu qu'elle poursuivrait la remontée des taux, permettant ainsi aux marchés de l'anticiper. De son côté, la FED, la Réserve fédérale américaine, avait annoncé une pause dans la hausse des taux, et celle-ci a effectivement eu lieu. C'est donc un contexte plutôt rassurant qui a dominé ce trimestre...

Profiter d'une phase d'accalmie

Conséquence de cette meilleure visibilité : la fenêtre demeure grande ouverte pour profiter à l'épargne obligataire⁽¹⁾. Les rendements⁽²⁾ des obligations, qui avaient fortement grimpé l'an dernier, restent élevés. De plus, la majorité des entreprises que nous suivons affiche une bonne situation financière. Voilà qui maintient des conditions favorables pour les obligations européennes à haut rendement, la spécialité de votre produit d'épargne obligataire CORUM Butler Entreprises 2029. Et cela se traduit concrètement pour vous : la valeur de vos parts progresse.

Les gérants de votre fonds ont veillé à ce que l'argent soit de nouveau investi dans des obligations sélectionnées avec soin⁽³⁾. Quand le marché est porteur comme actuellement, autant gonfler les voiles !

Pour cela, vous le savez peut-être, un fonds obligataire a deux solutions : acheter d'anciennes obligations sur le marché de l'occasion, appelé « marché secondaire », ou acquérir des obligations neuves, fraîchement émises par les entreprises sur ce que l'on nomme le « marché primaire ». Ce trimestre, CORUM Butler Entreprises 2029 a joué sur les deux tableaux ! D'une part, en renforçant le poids de certains emprunts d'entreprises figurant déjà dans son portefeuille. D'autre part, en ouvrant son panier à de nouvelles obligations.

Les entreprises se remettent à emprunter

L'un des faits saillants du premier semestre 2023, c'est justement la reprise du marché « du neuf » resté atone une grande partie de l'année 2022. Les entreprises attendaient une accalmie pour lancer de nouvelles obligations. Car elles n'étaient plus habituées à verser des niveaux d'intérêts aussi élevés. Mais nécessité fait loi ! Et ces entreprises ont elles-mêmes déjà augmenté leurs tarifs... Vous le verrez dans ce Fil d'actualités : elles sont aujourd'hui prêtes à verser des intérêts relativement élevés pour emprunter (les fameux coupons⁽⁴⁾). Je pense notamment à des entreprises comme Engineering, Loxam ou encore Travelodge, qui ont proposé ce trimestre des obligations neuves offrant entre 7 % et 11 % de rendement⁽²⁾. Votre fonds a profité de ce marché primaire assez florissant pour intégrer de nouvelles obligations d'entreprise et agrandir son portefeuille. C'est autant d'opportunités pour votre épargne.

Vous l'aurez compris : le contexte est porteur et ce moment de relative stabilité est d'autant plus propice pour placer son épargne dans les produits obligataires. Toutefois, pas question pour les spécialistes qui s'occupent de votre fonds de se placer en pilote automatique ! Ils restent concentrés et vigilants, continuant de suivre au plus près l'actualité économique et d'analyser les fondamentaux des entreprises afin de saisir les prochaines opportunités !

(1) Voir « Qu'est-ce qu'une obligation ? » en page 3

(2) Voir « Le rendement d'une obligation » en page 4

(3) Voir « Comment fonctionne un fonds obligataire ? » en page 5

(4) Voir « Quelles sont les caractéristiques principales d'une obligation ? » en page 3

LE FONCTIONNEMENT D'UNE OBLIGATION

• QU'EST-CE QU'UNE « OBLIGATION » ?

Commençons par rappeler ce en quoi consiste un « emprunt obligataire » : **il s'agit d'une dette fractionnée en parts, que l'on appelle des « obligations »**. Cela permet ainsi à une entreprise ou un État d'emprunter auprès de plusieurs personnes pour répondre à un besoin de financement. En contrepartie, l'État ou l'entreprise qui a proposé cette obligation va périodiquement **verser des intérêts (ou des « coupons ») aux prêteurs et rembourser son emprunt** à une date définie à l'avance.



Rien donc de très différent de ce que nous faisons en nous endettant auprès de notre banque pour acheter notre résidence par exemple. **Le terme financier « d'obligation » perd ainsi une grande partie de son mystère.**

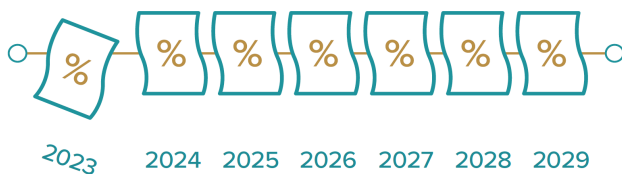
• QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES D'UNE OBLIGATION ?



LE COUPON DE L'OBLIGATION

Le coupon correspond au taux d'intérêt que versera l'entreprise à ses « prêteurs » en contrepartie de l'argent emprunté (généralement tous les ans).

Ce taux correspond donc à la condition à laquelle l'entreprise et les investisseurs se mettent d'accord pour le prêt. Celui-ci différera en fonction des obligations : plus le risque* sera élevé, plus le taux d'intérêt versé par l'entreprise sera important.



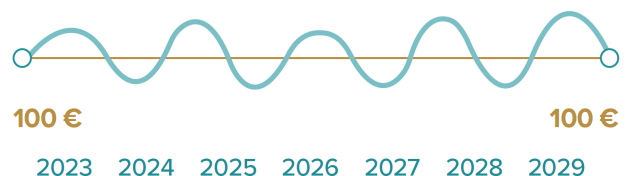
Historiquement, les obligations étaient émises sur un support papier sur lequel étaient imprimés plusieurs « coupons ». Lors de chaque paiement d'intérêts, le détenteur de l'obligation remettait un coupon.



LA VALEUR DE L'OBLIGATION

Lors de l'emprunt, une obligation a généralement une valeur de 100 €. C'est aussi le montant qui devra être remboursé à la fin de l'emprunt.

À noter que le prêteur peut revendre cette obligation et ainsi récupérer son argent sans attendre la fin de l'emprunt. Le « coupon » étant fixe, c'est la variation de la valeur qui permettra aux investisseurs d'estimer, si le risque* associé à l'obligation évolue.



Autrement dit, une obligation étant remboursée à 100 €, un investisseur qui l'achètera à un prix inférieur bénéficiera d'un meilleur rendement en « récupérant » la différence !

* Une entreprise pourrait rencontrer des difficultés financières et ne pas pouvoir rembourser l'emprunt ou verser les intérêts.

Le rendement d'une obligation correspond à ce qu'elle rapportera concrètement à un investisseur (par exemple, à un fonds obligataire). Ce rendement dépendra ainsi de ce « **coupon** » et de cette prise ou perte de « **valeur** » de l'obligation.

LE RENDEMENT D'UNE OBLIGATION

- **COMME LE DIT L' ADAGE : « PLUS DE RISQUE = PLUS DE RENDEMENT POTENTIEL »**

Dans tout investissement, **la prise de risque induit un rendement potentiel plus intéressant**. Une façon d'analyser le rendement d'une obligation est donc de le décomposer sous l'angle du risque. **Ce rendement sera constitué de deux éléments :**

LE « TAUX SANS RISQUE »

Il s'agit du taux d'intérêt auquel on prête de l'argent à l'État allemand : un prêt considéré « sans risque ».

Le monde financier a besoin de repère et la solidité de l'état d'outre-Rhin rassure. Le taux auquel il emprunte est donc devenu, par usage, la référence.

LA « PRIME DE RISQUE »

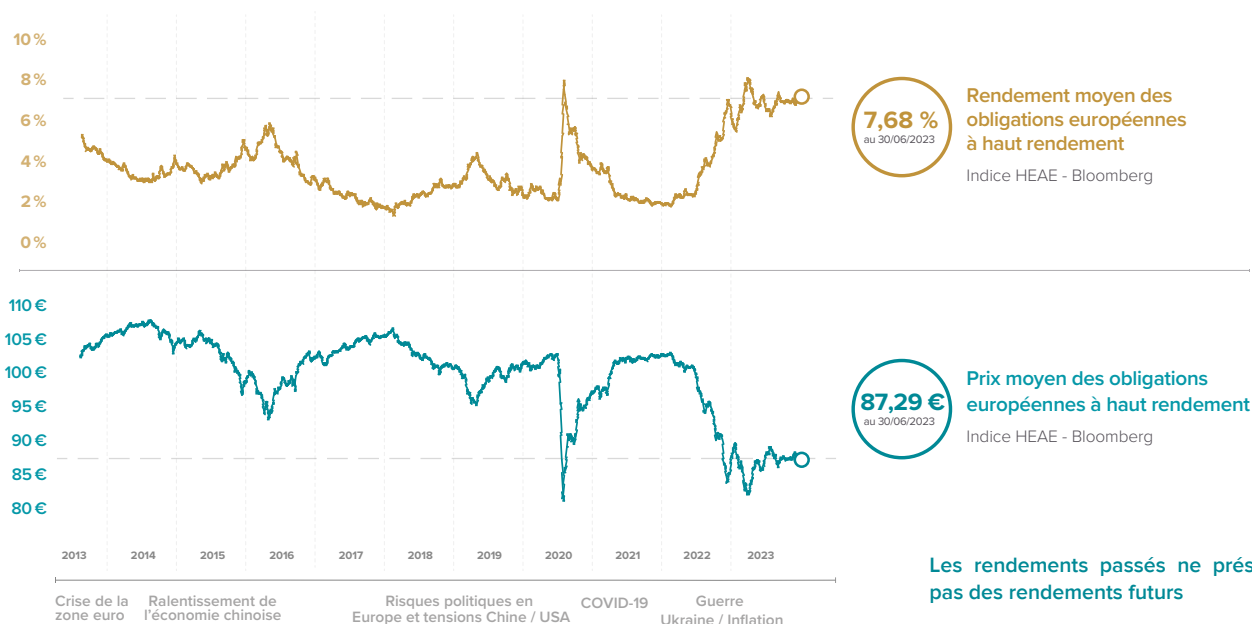
Prêter de l'argent à votre voisin ne présente pas le même risque que de prêter à l'État allemand. **Comme vous prenez plus de risques, il est normal que vous soyez mieux rémunéré.** Car oui, votre voisin ou une entreprise, pourraient rencontrer des difficultés pour vous rembourser.

L'EXEMPLE POUR L'OBLIGATION PROPOSÉE PAR L'ENTREPRISE *free* | GROUPE *iliad*

 TAUX SANS RISQUE : 2,42 %	+	 PRIME DE RISQUE : 5,04 %	=	 RENDEMENT : 7,46 %
Taux géré par les banques centrales pour assurer le bon fonctionnement de l'économie		Intérêt supplémentaire lié au risque que Free ne rembourse pas son emprunt : coûts, actualités, concurrence...		NON GARANTI Chiffres au 30/06/2023.

- **POURQUOI LE CONTEXTE EST-IL FAVORABLE À L'INVESTISSEMENT DANS LES OBLIGATIONS ?**

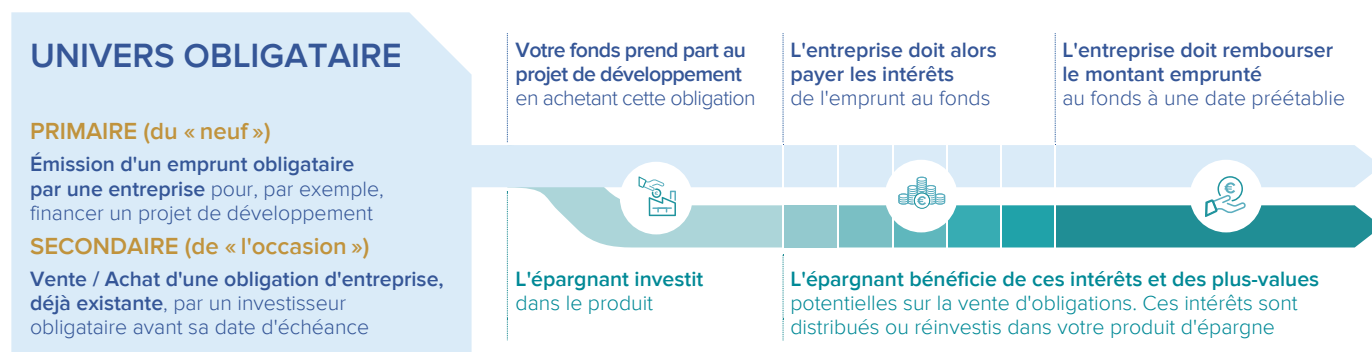
Les derniers mois furent inédits, marqués par une hausse historique des taux d'intérêt, en réponse à une inflation galopante. Aussi, la perspective d'un ralentissement économique et la hausse des prix ont eu pour incidence d'augmenter le risque pour les entreprises. Leur prêter de l'argent présente donc un risque plus élevé, mais est donc mieux rémunéré. **L'addition de ces facteurs génère des niveaux de rendement potentiel qui n'avaient pas été observés depuis 2011.**



LE FONDS OBLIGATAIRE

• COMMENT FONCTIONNE UN FONDS OBLIGATAIRE ?

Le fonds obligataire regroupe des épargnants et mutualise leurs placements pour investir dans plusieurs dizaines d'obligations. Cela présente l'avantage de diversifier les entreprises financées et de profiter de l'expérience d'une équipe de spécialistes.



• COMMENT EST CALCULÉE LA PERFORMANCE D'UN FONDS OBLIGATAIRE ?

Un fonds obligataire regroupant des centaines d'épargnants, il est donc découpé en parts. Ces parts disposent d'une valeur qui évoluera en fonction :

- de la variation de la valeur des obligations que le fonds obligataire détient
- de la somme de tous les intérêts perçus par le fonds obligataire
- des frais perçus en contrepartie de la gestion obligataire

La performance d'un fonds obligataire correspondra à l'évolution de cette valeur de part sur une période donnée.

C'est donc sur la base de cette valeur que vous pourrez rentrer, mais aussi sortir du produit.

VALEUR DE LA PART AU
31/12 DE L'ANNÉE N : 100 €

VALEUR DE LA PART AU
31/12 DE L'ANNÉE N+1 : 105 €

PERFORMANCE DU FONDS
OBLIGATAIRE : 5 %

Vous l'aurez compris, il y a deux notions à ne pas confondre : le rendement d'une obligation (ce que rapportera une obligation à un fonds obligataire) et la performance d'un fonds obligataire (ce que percevra concrètement l'épargnant).

• L'UNIVERS D'INVESTISSEMENT DES FONDS OBLIGATAIRES DU GROUPE CORUM

Les obligations à haut rendement rencontrent un grand succès auprès des investisseurs depuis les années 90. Cet univers d'investissement, qui représentait 10 milliards d'euros en 2000, puis 110 milliards en 2010, a vu sa croissance multipliée par quatre durant la dernière décennie. Aujourd'hui, le montant des investissements dans ces obligations avoisine les 500 milliards d'euros⁽¹⁾.

Contrairement aux idées reçues, ces obligations sont proposées par des entreprises solides et connues, avec un chiffre d'affaires moyen de 4,5 milliards d'euros⁽²⁾. À l'heure actuelle plus de 350 entreprises empruntent via près de 800 obligations⁽³⁾.



NETFLIX

AVIS®



verisure

Sources : (1) ICE BofA Euro H.Y. Constrained Index / (2) Cognitive research / (3) J.P. Morgan. Liste des entreprises au 30/06/2023 (Source : Bloomberg)

Ces exemples ne constituent pas un engagement quant aux futurs investissements effectués dans les obligations émises par les entreprises.

CORUM BUTLER ENTREPRISES 2029

CORUM Butler Entreprises 2029 permet d'investir dans des obligations à haut rendement. Ces obligations présentent un caractère spéculatif comparé aux obligations d'État : une recherche d'un rendement plus important en contrepartie d'un risque plus élevé. CORUM Butler Entreprises 2029 n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et présente un risque de perte en capital. Notez que les performances passées ne présagent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps car les obligations achetées par CORUM Butler Entreprises 2029 sont soumises aux évolutions et aux aléas des marchés.

● LE FONCTIONNEMENT DE CORUM BUTLER ENTREPRISES 2029

Il existe plusieurs types de fonds obligataires. Dans la plupart des cas, les gérants sélectionnent des obligations qu'ils achètent ou revendent en fonction des opportunités. Ces fonds n'ont pas de date de fin définie à l'avance. D'autres fonds sont dits « datés » : leur durée de vie est déterminée dès leur création. C'est le cas de CORUM Butler Entreprises 2029 qui investit dans des obligations qui devront être remboursées avant décembre 2029 (ou revendues avant si le remboursement est prévu après cette date). Comme pour tout autre fonds obligataire, les entreprises dans lesquelles CORUM Butler Entreprises 2029 est investi doivent rembourser leur emprunt et verser, durant la durée de celui-ci, les intérêts potentiels convenus (hors défaut de paiement).

Malgré un rendement non garanti, le fonds obligataire daté offre une rentabilité potentielle plus intéressante que les placements moins risqués (comme le Livret A) et des avantages comme la lisibilité ou la diversification. Il est donc recommandé de conserver l'épargne investie jusqu'à la fermeture du fonds.



● NOTRE OBJECTIF : VOUS FAIRE PROFITER DES OPPORTUNITÉS



**Nous connaissons
l'horizon d'investissement**

Dans un contexte offrant des rendements attractifs, votre fonds vous permet de profiter d'un point d'entrée intéressant.



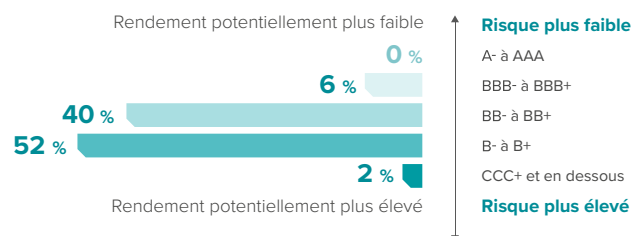
**Nous connaissons l'horizon
d'investissement du produit**

En conservant jusqu'au terme les obligations choisies et en gérant correctement le risque, le fonds vous offre de la visibilité sur ce que votre investissement rapportera jusqu'en décembre 2029.



LES SPÉCIFICITÉS ET LES RISQUES

• LA RÉPARTITION DES NOTATIONS⁽¹⁾



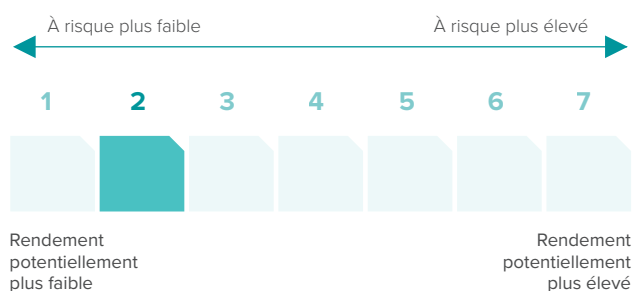
⁽¹⁾ Au 30/06/2023. En pourcentage de la valeur de part de CORUM Butler Entreprises 2029

Pour mesurer le risque d'une obligation, une agence indépendante lui attribue une « notation de crédit ». Cela permet d'évaluer la solidité financière d'une entreprise et sa capacité à rembourser son emprunt. Les obligations sont ensuite regroupées en deux catégories :

La catégorie du « haut rendement » (de BB+ à CCC-) sur laquelle CORUM Butler Entreprises 2029 se positionne et qui, en contrepartie d'un risque plus élevé, offre de meilleures perspectives de rendement potentiel.

La catégorie « Investment grade » (de AAA à BBB-) où le risque de crédit sera le plus faible, mais avec un rendement potentiel plus bas.

• L'ÉCHELLE DE RISQUE DE CORUM BUTLER ENTREPRISES 2029



La catégorie de risque de CORUM Butler Entreprises 2029 est de 2/7, au 30/06/2023, car ce type de produit est susceptible de connaître des fluctuations d'amplitude faible. Cette échelle permet d'avoir un aperçu des risques auxquels vous vous exposez en investissant dans le fonds.

Il est important de noter que, plus le risque est élevé, plus la perspective de rendement est importante. Cette catégorie de risque pourrait évoluer dans le temps. Certains risques ne sont pas pris en compte dans cette échelle de risque. Les données utilisées pour son calcul pourraient d'ailleurs ne pas être suffisantes pour déterminer le profil de risque futur du fonds. L'investissement initial n'est pas garanti.

• LES RISQUES DES FONDS OBLIGATAIRES À HAUT RENDEMENT

Les risques présentés peuvent entraîner une baisse de la valeur de la part de CORUM Butler Entreprises 2029

Risque de perte en capital : Lors d'un investissement dans un fonds obligataire, le capital n'est pas garanti. Les investisseurs peuvent en effet ne pas retrouver la valeur de leur investissement initial. L'investissement dans CORUM Butler Entreprises 2029 s'envisage sur le long terme et peut ne pas convenir à des investisseurs qui envisagent de retirer leur épargne dans un délai inférieur à 7 ans.

Risque de crédit : Le risque de crédit correspond au fait qu'une entreprise ne respecte pas son engagement : payer les intérêts convenus ou rembourser son emprunt à la date convenue.

Risque de taux : Les taux d'intérêt, qui peuvent varier à la hausse comme à la baisse, ont un impact direct sur l'attractivité des obligations. Une obligation peut donc perdre de la valeur au cours de période où les taux évolueraient.

Risque de change : L'obligation et son rendement sont indexés sur le cours de la monnaie d'achat. En cas de change et dans le cas où la nouvelle devise est plus faible que la devise initiale, l'épargnant s'expose à un risque de perte en capital.

Risque de liquidité : En cas de faibles volumes d'échange ou de tension sur le marché obligataire, le prix des obligations peuvent baisser ou monter de manière significative. En cas de difficulté pour trouver des acheteurs, elles pourraient subir une perte de valeur.

Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie correspond au fait qu'un investisseur impliqué dans la vie d'une obligation ne puisse pas tenir ses engagements et soit amené à un défaut de paiement.

Risque lié à utilisation de produits dérivés : Le fonds peut utiliser des produits pour se protéger afin de minimiser les risques de pertes. Ces produits exposent à des risques plus importants que ceux liés à au simple investissement dans des obligations.

Risque lié aux obligations à haut rendement : Le marché du haut rendement regroupe des obligations dont la notation de crédit est inférieure à BBB-. Celles-ci présentent un caractère dit « spéculatif » par rapport aux obligations mieux notées, ainsi qu'un risque de défaut de paiement, de liquidité et des fluctuations plus importants. **En contrepartie, elles viseront un rendement plus élevé.**

Par exemple, en juin 2023, les obligations avec une notation AAA (catégorie la plus sûre, à laquelle l'État allemand appartient) délivraient un rendement avoisinant les 3,5 %, tandis que celles notées BB (comme celles proposées par Renault) offraient plus de 6,5 % (Source : Bloomberg).

LES OBLIGATIONS SÉLECTIONNÉES

au 30/06/2023 (Source : Bloomberg / groupe CORUM)

• LES CHIFFRES CLÉS DE CORUM BUTLER ENTREPRISES 2029 EN UN COUP D'OEIL

46 M€	113	0,99 €	9,68 %	9,78 %	5,58 %	5,81 %
Épargne gérée	Nombre d'entreprises financées	Montant trimestriel brut distribué par part	Performance des 12 derniers mois de la part en capitalisation	Performance des 12 derniers mois de la part en distribution	Performance du 1er semestre de la part en capitalisation	Performance du 1er semestre de la part en distribution
			du 28/06/2022 au 30/06/2023, nette de frais de gestion et souscription (Source : Groupe CORUM)	du 28/06/2022 au 30/06/2023, nette de frais de gestion et souscription (Source : Groupe CORUM)	du 29/12/2022 au 30/06/2023, nette de frais de gestion et souscription (Source : Groupe CORUM)	du 29/12/2022 au 30/06/2023, nette de frais de gestion et souscription (Source : Groupe CORUM)

• RÉPARTITION TYPOLOGIQUE

% de la valeur de part



39 %

INDUSTRIE ET SERVICES



24 %

BIENS DE CONSO.



16 %

MÉDIA ET TÉLÉCOM.



5 %

MAT. DE BASE



5 %

SANTÉ



5 %

SERVICES FINANCIERS



4 %

AUTRES



2 %

SERVICES PUBLICS

• RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

% de la valeur de part

23 %

France

16 %

Italie

11 %

Allemagne

10 %

Pays-Bas

10 %

Royaume-Uni

8 %

États-Unis

6 %

Luxembourg

6 %

Espagne

3 %

Suède

1 %

Suisse

1 %

Irlande

1 %

Finlande

1 %

Autriche

1 %

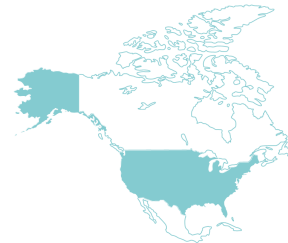
Lituanie

1 %

Grèce

1 %

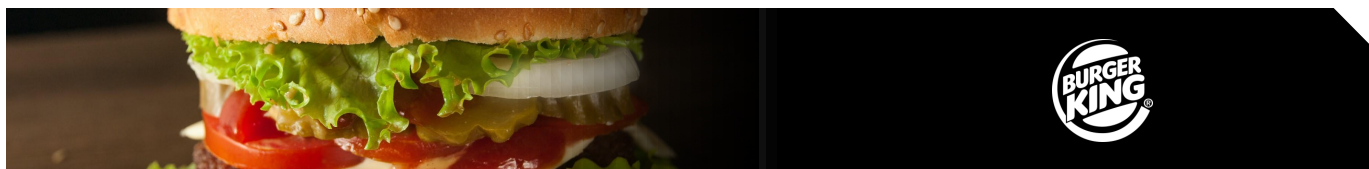
Autres



CORUM Butler Entreprises 2029 peut comporter une part d'investissement en dehors de la zone euro, avec des entreprises (par exemple américaines) qui trouvent dans les obligations à haut rendement une source de financement pour leurs filiales européennes.

Les obligations présentées ne constituent pas un engagement des futurs investissements de CORUM Butler Entreprises 2029. Ils ne préjugent pas non plus de ses futures performances. Les investissements sont réalisés dans les obligations proposées par les entreprises. Certaines obligations offrent un rendement inférieur à ceux présentés. Les chiffres sont valables au 30/06/2023.

LES ENTREPRISES FINANCÉES



Rendement de
l'obligation au 30/06/23
(non garanti)

9,42 %

Remboursement
de l'emprunt

2027

BURGER KING

\\ Le montant prêté permet notamment de rénover et de transformer tous les établissements Quick en restaurants Burger King.

Comment Burger King fera-t-il tenir 70 bougies sur un Whopper®, son mythique hamburger ? Car ce sont bien 70 ans d'existence que la célèbre chaîne de restauration rapide s'apprête à fêter. Le frère ennemi de Mac Donald voit en effet le jour en 1954, lorsque David Edgerton et James McLamore, deux camarades d'université, ouvrent une franchise de fast food à Miami... justement inspirée par le modèle de Mac Donald ! Preuve que la rivalité des deux géants de la restauration rapide ne date pas d'hier ! L'enseigne porte alors le nom d'Insta Burger King, en référence à « l'Insta-Broiler », un four particulièrement adapté à la cuisson des sandwiches. En 1959, lorsque la chaîne dont ils sont franchisés rencontre des problèmes financiers, McLamore et Edgerton rachètent les droits d'exploitation et renomment l'enseigne « Burger King ». C'est le début de l'expansion, aux Etats-Unis puis à l'international, avec un premier restaurant à Puerto Rico en 1963. En 1980, la marque débarque en France, puis quitte l'Hexagone 17 ans plus tard faute de s'imposer face à une concurrence acharnée, avant son retour fracassant en 2013... accueillie par d'interminables files d'attente au restaurant de Saint-Lazare ! Burger King compte aujourd'hui près de 500 points de vente en France, pour un chiffre d'affaires approchant 600 millions d'euros. L'ingrédient qui lui donne tout son piquant ? Des campagnes de communication innovantes et pleines d'humour... qui ne se privent pas d'égratigner les concurrents !



Rendement de
l'obligation au 30/06/23
(non garanti)

5,20 %

Remboursement
de l'emprunt

2028

RENAULT

\\ Le montant prêté permet notamment à Renault d'investir dans les nouveaux moteurs à combustion et dans la technologie électrique.

Renault, fondé en 1889, est un nom étroitement lié à l'industrie et à l'économie Française. Chaque génération de français a possédé sa Renault après la 2^e guerre mondiale : la 4CV, la Dauphine, la 4L, la R5, l'Espace, la Clio, La ZOE... Renault se distingue donc par des voitures populaires mais également par un développement sous le signe de l'innovation : le premier char d'assaut moderne en 1917, la technologie du turbo en Formule 1... L'histoire de Renault, c'est aussi sa nationalisation, en 1945 après la libération, puis des ambitions mondiales et l'alliance avec Nissan au début des années 2000. Renault a depuis repris ses distances avec le constructeur Japonais suite à la rocambolesque affaire Carlos Ghosn, son très médiatique ex-président. Aujourd'hui l'État reste actionnaire à hauteur de 15 % de ce qui fut la « Régie nationale ». Renault a pris, comme tous les grands constructeurs, le virage de la voiture électrique ainsi que celui de l'autopartage. Le Groupe emploie aujourd'hui plus de 100 000 salariés dans 35 pays et 1,5 million de voitures vendues sous les marques Renault, Dacia et Alpine. En 2022, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 46 milliards d'euros.

L'ÉQUIPE OBLIGATAIRE

L'équipe obligataire est susceptible d'évoluer dans le temps

- **14 SPÉCIALISTES AU SERVICE DE 5 PRODUITS OBLIGATAIRES**

Les produits obligataires de la gamme bénéficient du savoir-faire obligataire de quatorze personnes. Parmi eux, le groupe CORUM peut notamment s'appuyer sur une équipe de cinq spécialistes des obligations européennes à haut rendement. Leurs connaissances des différents secteurs d'activité sont importantes pour choisir les entreprises. **Cela leur permet de sélectionner les obligations avec anticipation et réactivité !**



Laurent Kenigswald
Télécommunications,
médias, distribution,
gaming, commerce



Cyril Furtak
Transports, papiers,
emballages, loisirs,
automobile, services



Olivier de Parcevaux
Matières premières et
chimiques, immobilier,
énergies, pharmacie



Olivier Becker
Infrastructures,
transports,
services



Cédric Poivre
Environnement,
société,
gouvernance



Ce document est une communication marketing et ne doit pas être considéré comme un conseil en investissement.

CORUM Entreprises est une SICAV de droit français agréée par l'AMF le 07/08/2018, dont le premier compartiment est l'OPCVM nourricier CORUM Butler Entreprises 2029. CORUM Butler Entreprises 2029 est investi en parts du fonds maître de droit irlandais CORUM Butler Entreprises Fund. Le compartiment CORUM Butler Entreprises 2029 est géré par la société de gestion de portefeuille CORUM Butler Asset Management Ltd (Dublin) agréée par la Banque Centrale d'Irlande (numéro C176313) et bénéficiant du passeport européen délivré le 17/05/2019. La gestion financière est sous-déleguée à la société Butler Investment Managers Limited (Londres) agréée par la Financial Conduct Authority (numéro 477024).

CORUM Asset Management, commercialisateur de CORUM Butler Entreprises 2029, est une société de Gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP - 11000012 le 14 avril 2011, agrément AIFM en date du 10 juillet 2014 au titre de la directive 2011/61/UE. SAS au capital de 600 000 € - RCS Paris n° 531 636 546.

Avertissements

CORUM Butler Entreprises 2029 permet d'investir sur le marché européen des obligations à haut rendement et de générer des intérêts potentiels sur les sommes prêtées aux entreprises. Ces obligations à haut rendement présentent un caractère spéculatif comparé aux « obligations d'État » : une recherche d'un rendement plus important en contrepartie d'un risque plus élevé. Nous vous rappelons que CORUM Butler Entreprises 2029 n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et présente un risque de perte en capital. Nous attirons également votre attention sur le fait que les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps car les investissements constituant le portefeuille de CORUM Butler Entreprises 2029 sont soumis aux évolutions et aléas des marchés. Nous vous recommandons de consulter, avant toute décision d'investissement, les documents réglementaires des fonds (document d'information clé pour l'investisseur, prospectus, dernier rapport annuel) dans lesquels sont décrits les risques liés à l'investissement et disponibles sur le site www.corum.fr/nos-fonds-obligataires/corum-butler-entreprises-2029/documentation.

CORUM Butler Entreprises 2029 s'adresse en particulier aux investisseurs personnes physiques, et aux personnes morales recherchant :

- Un investissement dans un fonds obligataire ;
- Dont le niveau de risque est de 2, conformément à son univers d'investissement constitué d'obligations émises en euros par des entreprises européennes et notées entre BB+ à CCC-.
- CORUM Butler Entreprises 2029 peut être soumis à des risques de crédit et de contrepartie liés à l'investissement dans ces obligations.
- Aucune garantie du capital investi ;
- Un horizon de placement compris entre 5 et 7 ans ;
- Ne s'adressant pas aux investisseurs personnes physiques ou morales résidant aux États-Unis ou présentant des signes d'américanité.

Informations générales

CORUM Butler Entreprises 2029 est le compartiment de la SICAV CORUM Entreprises, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de droit français dont la société de gestion est CORUM Butler Asset Management. Le sous-dégataire de la gestion financière est Butler Investment Managers Limited, le dépositaire est CACEIS Bank, et le distributeur et centralisateur des ordres est CORUM Asset Management. Les parts sont détenues en nominatif pur. La durée de placement recommandée dans CORUM Butler Entreprises 2029 est de 5 à 7 ans. L'échéance du fonds interviendra le 31/12/2029. Il existe deux types de parts : les parts de distribution (D), dont les revenus potentiels seront distribués mensuellement, les parts de capitalisation (C), dont les revenus potentiels ne seront pas distribués mais capitalisés dans un objectif de plus-value. La SICAV est domiciliée au 1 rue Euler 75008 Paris. L'objectif est de maximiser le taux de rendement à long terme en investissant dans des titres de créance et instruments financiers de taux assimilés à haut rendement. Les risques liés à ce produit sont : risque de perte en capital, risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de crédit, risque de liquidité, risque de valorisation et un certain nombre de risques liés aux instruments en portefeuille. CORUM Butler Entreprises 2029 est une SICAV nourricière de droit français agréée par l'AMF le 15 janvier 2023. La SICAV nourricière est gérée par la société de gestion de portefeuille CORUM Butler Asset Management (Dublin) agréée par la Banque Centrale d'Irlande (numéro C176313) et bénéficiant du passeport européen délivré le 17/05/2019. La gestion financière est sous-déleguée à la société Butler Investment Managers Limited (Londres) agréée par la Financial Conduct Authority (numéro 477024).

Conditions de souscription - Fermeture des souscriptions

Les frais de souscription sont de 5 % TTI (toutes taxes incluses), le montant maximum des frais courants, incluant les frais indirects de l'OPCVM maître, est de 1 % TTC. Le fonds est valorisé tous les jours ouvrables. Un jour ouvrable est un jour d'ouverture des banques en Irlande et au Royaume-Uni. Le fonds est désormais fermé aux nouvelles souscriptions.

Modalités de rachat des parts

Il n'y a pas de frais de sortie. Les demandes de rachat sont reçues tous les jours et centralisées par CORUM Asset Management chaque jour de transaction, soit en J-1, avant 11 heures et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Les demandes reçues après cette heure seront automatiquement placées pour le prochain jour de transaction.

Fiscalité

Chaque investisseur devra vérifier, le cas échéant auprès de son conseil, les dispositions qui lui sont applicables en fonction de sa situation personnelle. L'OPCVM maître n'étant pas établi dans le même État membre que l'OPCVM nourricier, cette situation pourrait avoir une incidence sur le traitement fiscal réservé à l'OPCVM nourricier. Les informations qui suivent sont communiquées en fonction des dispositions applicables à la date de rédaction de ce document et sous réserve de toute modification législative ultérieure. La SICAV est un OPCVM "à compartiments" disposant d'une personnalité juridique distincte de celle de ses actionnaires. En application de l'article 208, 1° bis A du Code général des impôts (« CGI »), cette dernière est exonérée d'impôt sur les sociétés en France sur les bénéfices réalisés dans le cadre de son objet légal.

A) Actionnaires détenant des « actions de distribution »

Le compartiment procédera au couponnage des revenus potentiels et à leur ventilation selon leur nature et leur origine. Les actionnaires personnes physiques résidentes fiscales de France seront imposables, lors de la distribution par le compartiment ou de la cession ou du rachat des actions du compartiment, à la flat tax au taux de 30 % (sauf option pour une imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu) ainsi que, le cas échéant, à la contribution exceptionnelle sur les hauts de revenus (taux de 3 % ou de 4 %). Les actionnaires personnes physiques non résidentes fiscales de France ne seront pas imposables en France sur les revenus étrangers potentiels distribués par le compartiment. En application des conventions fiscales internationales, ces personnes seront, le cas échéant, soumises à l'impôt en France, au taux de 12,8 %, sur les plus-values réalisées lors des cessions de parts. Les actionnaires personnes morales seront assujettis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun (i) sur l'écart d'évaluation des parts du compartiment constaté à la clôture de l'exercice et (ii) sur les revenus potentiels distribués par le compartiment. Lors de la cession ou du rachat des parts du compartiment, la plus ou moins-value réalisée sera comprise dans le résultat de la société. La plus ou moins-value sera déterminée par différence entre le prix de cession ou de rachat et le prix d'acquisition des parts, corrigé du montant des écarts de valeur liquidative antérieurement imposés ou déduits. L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que la SICAV pourra être amenée à supporter, à l'étranger, une fiscalité sur les placements qu'elle y effectue, selon les modalités d'imposition de l'état de la source. L'impôt dû à l'étranger par la SICAV ne pourra pas venir en déduction de l'impôt dû en France par les actionnaires.

B) Actionnaires détenant des « actions de capitalisation »

Les actionnaires ne seront imposés que sur les plus-values réalisées lors des cessions ou des rachats de parts. Les modalités d'imposition varient selon la qualité de l'actionnaire et son lieu de résidence, conformément aux règles précédemment rappelées.

Vie sociale

Le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur, ainsi que l'historique de valeur liquidative de votre société sont disponibles gratuitement sur le site internet : www.corum.fr/nos-fonds-obligataires/corum-butler-entreprises-2029/documentation. Tout changement d'adresse postale, de domiciliation bancaire, d'option ou de statut fiscal, ou autre, doit être adressé à CORUM Asset Management dans les meilleurs délais, accompagné des pièces justificatives nécessaires.

Rendement escompté à l'acquisition des obligations

Le rendement escompté à l'acquisition correspond, à une certaine date, au taux d'intérêt le plus bas attendu d'une obligation. Il ne constitue pas une promesse de rendement, au regard notamment des risques de taux, de crédit, de contrepartie, de valorisation, de change, du risque lié à l'effet de levier et du fait que l'obligation pourrait ne pas être conservée en portefeuille jusqu'à sa date de maturité, mais revendue à une certaine date, au taux d'intérêt le plus bas attendu d'une obligation. Il ne constitue pas une promesse de rendement, au regard notamment des risques de taux, de crédit, de contrepartie, de valorisation, de change, du risque lié à l'effet de levier et du fait que l'obligation pourrait ne pas être conservée en portefeuille jusqu'à sa date de maturité, mais revendue à

**CORUM
BUTLER**
ENTREPRISES
2029

CORUM | LES NOUVEAUX
L'ÉPARGNE | ÉPARGNANTS

1 rue Euler, 75008 Paris - 01 53 75 87 48 - corum@corum.fr
www.corum.fr